

A propos de la suppression des cinquièmes bureaux dans les états-majors de l'armée française

Autor(en): **Montfort**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **105 (1960)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342990>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fesseur Girardet de Paris, le pouvoir militaire est complètement subordonné à l'autorité du gouvernement légal. L'armée est un instrument passif entre ses mains ; il en dispose comme d'une force matérielle inconsciente. Cela exclut la possibilité pour les commandants de refuser, sous un prétexte quelconque, d'obtempérer aux ordres du gouvernement.

Ceci impose à l'armée d'un tel pays une attitude de total apolitisme. Le loyalisme à l'égard du gouvernement légal doit être absolu. L'armée comme telle ne doit avoir ni sympathie, ni opinion, ni tendance. La passivité politique est l'un des articles principaux de la morale militaire. Le soldat ne peut avoir ainsi de conflits de conscience à résoudre.

Telle fut jusqu'il y a peu la conception unique et classique de l'obéissance militaire dans les temps modernes. J'y reviendrai pour l'examiner sous l'angle de l'évolution historique.

(A suivre.)

Colonel cdt. de corps GONARD.

A propos de la suppression des cinquièmes bureaux dans les états-majors de l'Armée française

Jusqu'aux événements d'Alger de janvier dernier, les états-majors de l'Armée française ont été organisés en six bureaux ¹.

Le *premier bureau* correspond à l'adjudance dans un de nos états-majors d'unité d'armée ; le *deuxième bureau*, comme nul ne l'ignore grâce au cinéma et au roman, à notre service de renseignements ; le *troisième* à notre bureau opérations ; le *quatrième* à nos services de l'arrière et le *cinquième* qui n'a

¹ A noter que les 5^e et 6^e bureaux étaient de création récente.

aucun service correspondant dans notre armée — nous reviendrons sur ce point — est chargé — notamment en guerre contre-révolutionnaire, dans la pacification de l'Algérie, par exemple — de l'action psychologique sur l'adversaire et de son information. Il existe encore un « sixième bureau », bien qu'il ne porte celui-là aucun numéro, le *Bureau Etudes et Liaisons* (B.E.L.), et qui est chargé spécialement d'assurer la coordination entre les cinq autres bureaux, afin d'éviter qu'ils ne travaillent en vase clos.

Nous avons parlé des cinquièmes bureaux dans nos précédentes études sur la guerre révolutionnaire, la guerre subversive et particulièrement dans notre article de novembre 1959 sur : « La guerre contre-révolutionnaire. Un cas concret. L'Algérie dans la situation actuelle. » A la demande du directeur de cette revue, nous allons dire quelques mots de leur suppression.

En effet, on se rappelle qu'après les événements d'Alger de janvier dernier les journaux l'ont annoncée à grand renfort de manchettes et de gros titres : De Gaulle reprenait l'armée en main ; elle ne ferait plus de politique !

Pour quelqu'un d'informé du caractère, des méthodes de la guerre contre-révolutionnaire, il paraissait difficile, sinon impossible, de supprimer d'un trait de plume les cinquièmes bureaux qui s'étaient révélés nécessaires depuis la guerre d'Indochine, sans charger un autre bureau — le deuxième ou le troisième, par exemple — de leur besogne qui, elle, ne peut en tout cas pas être supprimée. A ce dernier propos, rappelons — et nous nous bornerons à cet exemple pour ne pas refaire tout un exposé sur la guerre contre-révolutionnaire — que le facteur « population » doit toujours être combiné dans ce genre de lutte avec le facteur « terrain », qu'il n'est pas possible de dissocier l'un de l'autre et que le facteur « population » y acquiert une véritable *valeur tactique*. Comment les chefs militaires s'occuperaient-ils du facteur terrain en négligeant le facteur population dont s'occuperaient les autorités civiles ? En théorie cela paraît peut-être possible, mais dans la pratique

ce serait revenir aux errements anciens et perdre, notamment, le bénéfice de la présence de tous les organes militaires qui vivent au contact de la population.

Du reste, de renseignements puisés aux meilleures sources — comme dirait notre journal habituel — il ressort sans ambages que l'annonce de la suppression des cinquièmes bureaux a été une mesure politique destinée à donner satisfaction à certains milieux politiques, mais qu'elle ne change en fait rien à la mission de l'armée dans la pacification. Dans les états-majors où les cinquièmes bureaux ont été supprimés, en Algérie par exemple, leurs officiers, les cadres spécialisés, et les crédits, ont été versés aux deuxièmes ou troisièmes bureaux et le travail a continué comme par le passé. Il ne pouvait en être autrement car il ne saurait y avoir ni pacification, ni opérations militaires sans contacts intimes avec les populations autochtones. Que l'on change les numéros des bureaux comme l'on voudra, le fait s'impose à tout le monde.

Donc opération politique, d'ailleurs très critiquée dans toute l'armée et dans tous les milieux qui comprennent, mais qui ne change absolument rien dans le fond.

En France et dans les troupes françaises stationnées en Allemagne, pas de problème bien difficile à résoudre, le rôle que jouait l'ex-cinquième bureau y étant évidemment restreint.

En définitive, de beaux titres de journaux pour rien, militairement parlant.

Pour revenir à la question de l'Algérie, une chose est certaine — et il ne nous déplaît pas d'avoir l'occasion de l'écrire — bien qu'elle soit en contradiction avec ce que disent en général les journalistes et radio-reporters qui n'ont pas de contact réel avec l'Armée française, car les militaires ne se livrent pas volontiers à eux (sauf un général auquel récemment cela n'a du reste guère réussi !) : un Dien-Bien-Phu suivi du « coup de Genève » (terme consacré) ne se reproduira pas. Les chefs militaires français ne peuvent admettre — et on les comprend — avoir fait tuer 13.000 hommes (et cela continue) en

pure perte. Que les politiciens se débrouillent ! C'est peut-être un peu sommaire comme jugement mais c'est l'opinion de la majorité de l'armée et, d'une manière ou d'une autre, il faudra que le Gouvernement français en tienne compte.¹

Quant à l'information — à la troupe ou de la troupe — pratiquée chez nous l'année dernière dans l'une ou l'autre unité d'armée, il faut redire qu'elle ne s'apparente que très vaguement au travail des ex-cinquièmes bureaux qui eux s'intéressent essentiellement à l'adversaire et non pas aux propres troupes. Le major Muret a du reste traité la question de l'information et du commandement avec beaucoup de pertinence dans le numéro de novembre dernier de cette revue.

Colonel-divisionnaire MONTFORT

¹ Il paraît intéressant de faire suivre cet article de la lettre adressée par un combattant d'Algérie à un de ses cousins :

LETTRE D'UN COMBATTANT EN ALGÉRIE

« On nous avait dit, lorsque nous avons quitté le sol natal, que nous partions défendre les droits sacrés que nous confèrent tant de citoyens installés là-bas, tant d'années de présence, tant de bienfaits apportés à des populations qui ont besoin de notre civilisation et de notre aide.

« Nous avons pu vérifier que tout cela était vrai, et parce que c'était vrai, nous n'avons pas hésité à verser l'impôt du sang, à sacrifier notre jeunesse, nos espoirs. Nous ne regrettons rien, mais alors qu'ici cet état d'esprit nous anime, on me dit que dans la ville se succèdent cabales et complots, que fleurit la trahison, et que beaucoup, hésitants, troublés, prêtent des oreilles complaisantes aux pires tentations de l'abandon et vilipendent notre action.

« Je ne puis croire que tout cela soit vrai, et pourtant des guerres récentes ont montré à quel point pouvait être pernicieux un tel état d'âme, et où il pouvait mener.

« Je l'en prie, rassure-moi au plus vite et dis-moi que nos concitoyens nous comprennent, nous soutiennent, nous protègent, comme nous protégeons nous-mêmes la grandeur de l'empire.

« S'il devait en être autrement, si nous devons laisser en vain nos os blanchis sur les pistes du désert, alors... alors que l'on prenne garde à la colère des légions. »

Or, cette lettre ne date pas de 1960, elle a été écrite en l'année 160 de l'ère chrétienne, donc il y a exactement 1800 ans, par le Centurion Marcus Flavinus à son cousin Tertullus. Le dit cousin Tertullus habitait Rome et le Centurion Marcus Flavinus était stationné au camp de Lambèse en Numidie. Qu'est-ce que la Numidie ? Et nous cédon's la parole au *Nouveau Larousse Universel* :

« Contrée de l'ancienne Afrique, entre le pays de Carthage et la Mauritanie, colonisée en partie par les Carthaginois, conquise par les Romains sur Jugurtha. Très prospère à l'époque romaine, elle fut complètement dévastée par les invasions vandales. Elle forme aujourd'hui l'Algérie. »